

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1876.

PRÉSIDENCE DE M. DE VERTUS, VICE-PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. de Vertus, Mayeux, Barbey, Périn, Bigorgne, de Tillancourt, de Laubrière, Rollet, Bachelet, Bigault d'Arscot, Déy, Blanc et Moulin.

*Correspondance.* — M. Hachette, président, retenu par une indisposition, exprime son regret de ne pouvoir assister à la séance. — M. Maugey, élu correspondant, a fait parvenir ses remerciements ; il exprime également son regret de ne pouvoir assister à cette réunion. — M. Blanc, inspecteur primaire, remercie ses nouveaux collègues et promet, autant que cela lui sera possible, son concours personnel aux travaux de la Société et celui des instituteurs placés sous ses ordres.

M. de Vertus donne la parole au Secrétaire, qui lit le procès-verbal de la réunion de janvier, lequel est adopté sans discussion.

Ouvrages reçus pendant le mois de janvier.

1° *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Semur* (Côte-d'Or), 1874 ;

2° *Journal d'Archéologie lorraine*, n° 12, décembre 1875.

A la suite de l'intéressante Notice du docteur Corlieu sur Nicolas Brayer, de Château-Thierry, docteur-régent et professeur à la Faculté de Médecine de Paris, qui est renvoyée à la commission des Annales, M. Bigorgne donne quelques détails sur un chirurgien célèbre, de la Peyronie, qui fut propriétaire du château de Marigny : François Gigot de la Peyronie naquit à Montpellier en 1678, mourut en 1747 ; il fut successivement chirurgien en chef de l'hospice de Montpellier, de l'armée de Villars dans les Cévennes, de la Charité

à Paris et enfin premier chirurgien du roi, qui l'ennoblit en 1721, et fonda à sa demande l'Académie de chirurgie et octroya, en 1743, des lettres royales qui donnaient aux chirurgiens de Paris les mêmes privilèges qu'aux régents et docteurs de l'Université et les séparaient ainsi de la corporation des barbiers avec laquelle ils avaient été confondus jusqu'alors. La Peyronie s'appliqua à faire disparaître les imperfections qui existaient dans le service de la médecine militaire et qu'il avait constatées en accompagnant le roi dans la campagne de Flandre, et à introduire de meilleures méthodes de traitement, de meilleures règles d'administration. Aussi bienfaisant qu'éclairé, il convertit son château de Marigny en un hospice ouvert aux indigents et consacra toute sa fortune à soutenir des établissements utiles. A sa mort, il laissa la terre de Marigny au Collège de chirurgie ; les administrateurs la vendirent (octobre 1749) au roi, qui la revendit lui-même (janvier 1750) à François Poisson, frère de Madame de Pompadour. Louis XV érigea cette terre en marquisat en 1754, en faveur de Abel-François Poisson, fils de François Poisson et frère de la trop fameuse marquise.

L'Assemblée écoute avec un grand plaisir la communication de M. Déy sur l'établissement de l'ordre de Prémontré dans la province de Reims. Cette province comprenait 270 maisons conventuelles dont 48 appartenirent à l'ordre fondé par saint Norbert. M. Déy rappelle la fondation de cette célèbre abbaye sous le pape Calixte II et de ses deux succursales, l'une près de Namur, l'autre à Cuissy.

M. le Président fait observer que ces détails, tout intéressants qu'ils sont, ne peuvent malheureusement être insérés dans les travaux de la Société, parce que Prémontré n'appartient pas à notre circonscription et que son histoire a été tout au long rapportée dans plusieurs ouvrages, notamment dans les Annales de l'abbé Pécheur, et la remarquable monographie de M. Taiée, membre de la Société de Laon ; il aurait désiré que ce préambule servît d'introduction à une notice sur Val-Secret.

M. de Tillancourt, à propos des découvertes récentes faites à la Sablonnière de Fère, dit que l'on trouve dans beaucoup d'endroits des silex, soit non taillés, soit polis, qui prouvent le passage ou la station de hordes guerrières dans ces contrées ; il a notamment chez lui une hache polie en pierre de Bretagne.

M. de Vertus est d'avis qu'il n'y a pas de distinction quant à l'âge de pierre, qu'il n'est pas plus long, ni plus ingénieux de polir un silex que de le marteler. MM. de Laubrière et Bigorgne ne partagent pas cette opinion.

Le scrutin a lieu pour la nomination de M. Amédée Varin, artiste graveur, qui est élu. Le Secrétaire est chargé de lui en donner avis.

La séance est levée à quatre heures.

